

NGANGO Félicien

- Rapport

20/11/1986

13785 1000

RAPPORT DE MISSION DE LA DELEGATION RWANDAISE QUI A PARTICIPE A LA
PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES COMITES NATIONAUX
OLYMPIQUES D'AFRIQUE (18-19/12/1985).

I. INTRODUCTION

Le Comité National Olympique a été invité à participer à la première Assemblée Générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique en tant que membre à part entière du Comité International Olympique et candidat à l'admission au sein de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique.

Notons que l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique a été créée à Lomé le 27 juin 1981 en présence de 32 Comités Olympiques. Elle a élu un Bureau Exécutif dont le mandat de 4 ans devait toucher à sa fin lors des assises d'Addis-Abeba. Il va sans dire que l'un des points à l'ordre du Jour de l'Assemblée Générale d'Addis-Abeba était d'élire le nouveau Comité.

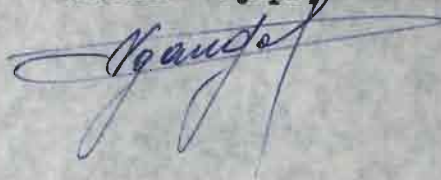
L'Association des Comités Nationaux Olympiques en sigle ACNOA se compose actuellement de 45 pays dont le nôtre. Elle a son siège à YAOUDE au Cameroun.

L'ACNOA est en fait une Section Africaine de l'Association des Comités Nationaux Olympiques du Monde et a pour but essentiel d'asseoir un impact de plus en plus tangible de l'Olympisme en Afrique qui était perçu avant comme une manifestation ponctuelle, circonscrite dans le cadre spécifique des Jeux Olympiques. Ce qui avait alors pour conséquence de limiter sensiblement les domaines de compétence, autant que les activités des Comités Nationaux Olympiques, lesquels ne se manifestaient qu'une fois tous les quatre ans, à quelques 5 ou 6 mois des Jeux Olympiques. Aujourd'hui, grâce à la solidarité Olympique par laquelle beaucoup de Stages de formation des Cadres sportifs sont organisés et grâce à des missions de sensibilisation du CIO et de l'ACNOA, l'on commence à réaliser qu'au-delà des Jeux Olympiques, existent l'idée et l'esprit olympiques, qui doivent se traduire en termes d'attitude et de comportement à travers l'action quotidienne de tous ceux qui gravitent à l'intérieur et autour de l'univers sportif Africain.

En marge des points inscrits à l'ordre du jour, la délégation rwandaise a eu des entretiens avec Monsieur Mario VASQUEZ RANA, Président de l'Association des Comités Olympiques du Monde qui a confirmé le financement du séjour de 6 mois de nos athlètes à Mexico dans le cadre de leurs entraînements pour les Jeux Olympiques de Séoul.

En Vous en souhaitant bonne réception, Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

NGANGO Félicien,
Premier Vice-Président du Comité
National Olympique du Rwanda.



Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I
- Monsieur le Président du Comité
National Olympique
K I G A L I

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

II.a. Participation

45 Comités Nationaux Olympiques étaient représentés à l'Assemblée Générale dont celui du Rwanda.

II.b. Points inscrits à l'ordre du Jour et approuvés par l'Assemblée Générale

- Appel des délégués
- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive tenue à Lomé les 27 et 28 juin 1981.
- Admission des nouveaux membres
- Audition du rapport moral du Président
- Présentation du rapport d'activités du Comité Exécutif
- Rapport-programme
- Examen des Rapports de gestion
 - . Rapport financier de l'exercice 1984
 - . Rapport d'audit pour l'exercice 1984
- Examen et approbation du budget de l'exercice 1986
- Réforme des structures du Mouvement Sportif Africain
- Révision des Statuts de l'ACNOA
- Examen et Adoption du Règlement Intérieur de l'ACNOA
- Examen et Adoption du Règlement Financier de l'ACNOA
- Examen et Approbation du Projet de Convention de Coopération ACNOA/UCSA
- Discrimination raciale en sport
- Jeux Africains de 1987
- Elections :
 - . Président
 - . 3 Vice-Présidents
 - . Secrétaire Général
 - . Trésorier Général
 - . Représentants des Zones
- Date et lieu de la prochaine Assemblée Générale
- Questions diverses.

II.c. Déroulement des Travaux

II.c.1. Cérémonies d'ouverture

Les travaux de l'Assemblée Générale furent ouverts en présence de leurs Excellences Messieurs Juan Antonio SAMARANCH, Mario Vasquez Rana et Monsieur TSEGAW AYELE respectivement Président du Comité International Olympique, Président de l'Association des Comités Nationaux Olympiques du Monde et Ministre de la Culture Physique et des Sports d'Ethiopie.

Discours du Président de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique : Monsieur Ananie MATTHIA du TOGO.

Après avoir rendu hommage à l'hospitalité et à la tradition sportive de l'Ethiopie, Monsieur MATTHIA a retracé brièvement le chemin parcouru par l'Association depuis sa création en 1981. Il a surtout insisté sur le fait que l'Association a secoué les torpeurs, tendu la main aux faibles, encouragé les indécis, éclairé ceux qui étaient dans les ténèbres, en un mot, sorti l'Afrique de son splendide isolement sur le plan sportif. La participation record de l'Afrique aux Jeux Olympiques de Los Angeles a été en partie l'un des résultats de son travail auprès des Comités Olympiques d'Afrique et des Gouvernements Africains. Il a en outre rendu hommage à la collaboration très dynamique du Comité International Olympique et de ses organes spécialisés tels que la Solidarité Olympique.

Discours de Monsieur Juan Antonio SAMARANCH, Président du Comité International Olympique.

Monsieur SAMARANCH s'est félicité de ce que l'Afrique ait déjoué les manoeuvres des tenants de l'Apartheid dont le but était de l'amener à s'exclure elle-même des Jeux Olympiques. Los Angeles a été la meilleure preuve car l'Afrique y était représentée presque dans sa totalité. Il a loué les efforts de l'ACNOA qui est devenue l'élément essentiel, le moteur du développement sportif en Afrique. Il a promis le soutien du Comité International Olympique pour l'organisation des Jeux Africains de NAIROBI en 1987.

Discours du Ministre Ethiopien de la Culture Physique et des Sports

Il a souhaité la bienvenue dans son Pays à toutes les délégations présentes et leur a transmis le message de soutien du Président Mengistu Haïlé Mariam. Après avoir loué les efforts des responsables du Mouvement Olympique Mondial qui n'ont ménagé aucun effort pour le développement de l'esprit Olympique et sportif en Afrique, il a demandé au Président du Comité International Olympique de se pencher à nouveau sur le problème soulevé entre les 2 Corées c-à-d l'organisation des Jeux Olympiques dans les 2 parties de la nation coréenne et cela pour éviter le boycott inévitable de certains Pays. Il a souhaité plein succès aux travaux de l'Assemblée.

II.c.2. Etudes des points à l'ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive tenue à Lomé les 27 et 28 juin 1981

L'Assemblée Générale a adopté le procès-verbal de l'Assemblée constitutive de l'ACNOA tenue à Lomé du 27 au 28 juin 1981 dont le seul point à l'ordre du jour était l'élection du Comité Exécutif composé comme suit :

- Président : Monsieur MATTHIA Ananie du Togo
- 1er Vice-Président : Monsieur SAMUEL MBOGO KAMAU du Kenya
- 2e Vice-Président : Monsieur Bashir ATTARABULSI de Libye
- 3e Vice-Président : Le Professeur René ESSOMBA du Cameroun
- Représentant de la Zone 1 : EL HONSALI FATH ALLAH du Maroc
- Représentant de la Zone 2 : MOCTAR GUENE du Sénégal
- Représentant de la Zone 3 : YORO André du Benin
- Représentant de la Zone 4 : IBATA Raymond du Congo
- Représentant de la Zone 5 : ASHRY abdel AZIZ d'Egypte
- Représentant de la Zone 6 : SIBANDZE DAVID de Swaziland
- Représentant de la Zone 7 : Ile Maurice.

2. Admission de nouveaux membres

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les demandes d'adhésion, a admis au sein de l'ACNOA en qualité de membres à part entière, les Comités Nationaux Olympiques des pays suivants :

ANGOLA, DJIBOUTI, GUINEE EQUATORIALE, MADAGASCAR, MAURICE, OUGANDA, ZAIRE, RWANDA, SEYCHELLES, MOZAMBIQUE, TCHAD.

3. Rapport moral du Président

Monsieur Ananie MATTHIA a rappelé l'historique de la création de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique. Il s'est félicité de ce qu'elle s'est employée à changer la physionomie du Mouvement Olympique Africain. Il a parlé du Cadre structurel de l'Association dont le Secrétariat a été intégré à celui du Conseil Supérieur du Sport en Afrique dont il a bénéficié du soutien logistique. En procédant de la sorte, l'Afrique entre dans la voie du réalisme et de la maturité, celle qui veut que les rapports entre les Comités Olympiques et les pouvoirs publics ne soient pas posés en termes conflictuels encore moins d'épreuves de force. Il a ensuite parlé de la coordination des programmes de la solidarité Olympique, de la participation de l'Afrique à Los Angeles et de sa présence au Congrès Mondial des Comités Olympiques du Monde à Mexico où elle a pesé de tout son poids sur les débats. Il a terminé son rapport en portant à la connaissance de l'Assemblée, la création prochaine d'une Ecole Itinérante des Cadres Administratifs des Sports et en déplorant les difficultés de communication entre le Secrétariat et les différents Comités Nationaux. Le rapport brièvement présenté a été accueilli favorablement par l'Assemblée Générale qui a recommandé au Secrétariat et aux Comités de s'en inspirer régulièrement dans leurs actions.

4. Rapport du Secrétaire Général-Trésorier

Le rapport présenté par Monsieur Amadou Lamine Ba reprenait les résolutions prises lors des différentes réunions du Comité Exécutif et leur application depuis l'Assemblée constitutive de juin 1981. Il a parlé de la participation de l'Afrique aux Jeux de Los Angeles. Il a ensuite détaillé par les chiffres l'application du Programme de Formation financé par la Solidarité Olympique et a recommandé l'élaboration d'un plan quadriennal 1985-1988. A titre d'information, la solidarité olympique a versé 615 000 dollars américains pour l'organisation de 48 stages en Afrique.

Le Secrétaire Général s'est félicité des bonnes relations de coopération entre l'ACNOA et les différents organismes sportifs comme l'UNION DES CONFEDERATIONS SPORTIVES AFRICAINES, l'Organisation des Comités Olympiques d'Asie, l'Association des Comités Olympiques du Monde, le CIO etc... Il a terminé son rapport par la présentation des avantages de la réforme des

structures du Mouvement Sportif Africain qui s'est concrétisé par la création d'un Secrétariat Général unique pour le Conseil Supérieur du Sport en Afrique, Organisme spécialisé de l'OUA, pour l'Union des Confédérations Sportives Africaines et l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique.

L'Assemblée Générale a félicité le Secrétaire Général pour le travail accompli et a approuvé son rapport.

5. Rapport-programme de l'ACNOA

L'Assemblée Générale, dans le souci de se doter d'un instrument de politique générale et d'un plan d'action dont elle devra s'inspirer dans les années à venir, a adopté le rapport-programme de l'ACNOA et a demandé au Secrétaire Général et aux Comités Nationaux Olympiques de se référer aux lignes d'action définies dans ledit rapport.

S'agissant de l'Examen du rapport financier de l'exercice 1984 et du rapport d'audit pour 1984

L'Assemblée a demandé au Comité Exécutif de nommer sans délai les Commissaires aux Comptes et de préférence ceux qui résident dans le pays abritant le Siège.

6. Budget 1986

Le Budget de l'ACNOA pour l'exercice 1986 arrêté, en recettes et en dépenses à 172 888 dollars américains a été adopté par l'Assemblée Générale. On notera une augmentation de 10 % par rapport au budget de l'année 1985.

7. Réforme du MOUVEMENT SPORTIF AFRICAIN

- 1 - CONSIDERANT qu'avant la création de l'ACNOA et de l'UCSA, le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA), s'occupait du Mouvement Sportif et Olympique Africain dans sa globalité; et qu'à ce titre il comprenait indifféremment :
 - des Ministres chargés des Sports;
 - des Présidents des Confédérations Sportives;
 - des Comités Nationaux Olympiques et
 - des Conseils Nationaux de Sports.
- 2 - CONSIDERANT que l'acquisition par le CSSA, depuis juin 1977, du statut d'institution spécialisée de l'OUA a consacré définitivement, le caractère intergouvernemental de la PANAFRICAINE DES SPORTS;

- 3 - CONSIDERANT les impératifs et contraintes d'ordre éthique et réglementaire qui régissent le Mouvement Sportif Universel;
- 4 - CONSIDERANT l'existence aujourd'hui,
 - d'une part de 20 confédérations Sportives Africaines chargées chacune dans son domaine de compétence, de l'organisation et du développement de sa discipline sur toute l'étendue du Continent;
 - d'autre part, de 45 Comités Nationaux Olympiques reconnus officiellement comme membres à part entière de la famille Olympique;
- 5 - CONSIDERANT la création, respectivement le 28 juin 1981 à Lomé, et le 23 juillet 1983,
 - de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), responsable désormais de l'olympisme en Afrique, et
 - de l'Union des Confédérations Sportives d'Afrique (UCSA), en tant qu'organe technique opérationnel chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre du développement du Sport de performances d'une manière générale;
- 6 - AYANT PRIS CONNAISSANCE des grandes lignes de la réforme des structures d'encadrement du Mouvement Sportif Africain, préconisée à partir des données que voilà, par le CSSA, et après en avoir délibéré :
- 7 - TENANT COMPTE de la recommandation faite par le Comité Exécutif ;

ACCUEILLE FAVORABLEMENT

le principe de cette réforme qu'elle estime opportune ;

MARQUE

son adhésion aux principes directeurs de la réforme qui reposent sur :

1. la nécessité de redéfinir les missions, fonctions et prérogatives du CSSA, à la lumière de l'évolution des structures d'encadrement et d'animation du Mouvement Sportif Africain;
2. la nécessité de redistribuer, en conséquence, les fonctions et tâches à accomplir, entre les différentes composantes du Mouvement Sportif Africain dont le CSSA a favorisé l'éclosion;
3. la nécessité de réaliser dès lors, une intégration harmonieuse de ces trois composantes, en se basant sur la complémentarité des missions et la convergence des objectifs;
4. de la nécessité de favoriser, dans cette stratégie nouvelle, un développement planifié impliquant la mise en commun des ressources disponibles à tous les niveaux et mobilisables, grâce à une chaîne de solidarité agissant, tissée entre toutes les parties concernées;

5. la nécessité de préserver l'autonomie de pensée et d'action de chacune des composantes, en raison de la spécificité de ses missions et de son statut;
6. de la nécessité de réaliser une meilleure cohésion du système, de la base au sommet, en calquant l'organisation des zones de développement sur les structures continentales de décisions et de participation;
7. la nécessité de renforcer l'Unité du Mouvement Sportif Africain en dotant provisoirement les trois composantes d'un Secrétariat commun, de manière à faciliter :
 - la mise en commun des moyens;
 - la coordination des programmes d'action;
 - et à éviter, de ce fait, la confusion et la confrontation.

DONNE MANDAT au Bureau Exécutif pour négocier avec les instances du CSSA et de l'UCSA les modalités de formulation des principes ici énoncés en termes de textes organiques tenant compte des principes fondamentaux de l'olympisme sans pour autant perdre de vue la spécificité africaine.

8. Le projet de Convention de coopération ACNOA/UCSA a été adopté

Les grandes lignes de cette convention sont les suivantes :

- Harmoniser les lieux, les dates et les niveaux de formation pour les stages organisés sur le Continent Africain par la Solidarité Olympique ou par les Fédérations Internationales.
- Favoriser les conditions d'une participation plus efficace des délégués africains à tous les Congrès internationaux et autres réunions.
- Mener un combat pour que l'Afrique soit davantage représentée dans toutes les instances dirigeantes du Mouvement Sportif International.

9. La discrimination raciale en sport

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé d'un réfugié Sud-Africain sur l'apartheid en matière sportive, s'est félicitée des résultats appréciables enregistrés dans la lutte contre la discrimination raciale et s'est réjouie de la signature intervenue récemment à l'ONU du projet de Convention internationale de lutte contre l'apartheid dans le Sport.

10. Les Jeux Africains de 1987

L'Assemblée Générale a entendu le représentant du Kenya sur les préparatifs des Jeux Africains qui auront lieu à Nairobi en juillet-août 1987 et a félicité le Kenya pour les efforts consentis en vue de leur réalisation.

11. Elections

Les délégations des 45 pays présents à Addis Abeba ont voté la séparation des postes de Secrétaire Général et de Trésorier Général.

Résultats des élections

- Président : Monsieur Ananie MATTHIA
- 1er Vice-Président : Monsieur TSEGAW AYELE, Ministre Ethiopien de la Culture Physique et des Sports et Président du Comité Olympique Ethiopien.
- 2e Vice-Président : Monsieur Abdelkarim DARWICH d'Egypte.
- 3e Vice-Président : Monsieur MOUSTAPHA CAMARA de Mauritanie
- Secrétaire Général : Monsieur Amadou Lamine BA du Sénégal.
- Trésorier Général : Monsieur SAMUEL MBOGO KAMAU du Kenya.

Représentants des Zones

- Zone 1 : RACHDI ALAMI du Maroc
- Zone 2 : DIALLO CAMARA de Guinée
- Zone 3 : MAHAMA NACRO du Burkina Faso
- Zone 4 : RAYMOND IBATA du Congo
- Zone 5 : Général-Major Francis NYANGWESSO d'Ouganda
- Zone 6 : Représentant du Botswana
- Zone 7 : Représentant d'Ile Maurice.

12. La prochaine Assemblée Générale aura lieu à Séoul le 26 avril 1986 en marge des travaux de l'Assemblée des Comités Nationaux Olympiques du Monde. Il est à noter que le Comité International Olympique prendra totalement en charge les frais de voyage et de séjour d'un délégué par pays.

13. Les délégués aux assises d'Addis Abeba ont rappelé la décision prise à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Comités Nationaux Olympiques reconnue comme la déclaration de MEXICO de Novembre 1984 au sujet de la participation aux Jeux Olympiques de Séoul. Ils ont réitéré leur soutien et leur admiration au CIO ainsi qu'à la charte Olympique sous la base de laquelle la ville de Séoul a été choisie.

14. L'étude des Statuts de l'ACNOA a été renvoyée à l'Assemblée Générale de Séoul sur proposition de la Délégation Rwandaise qui les avaient trouvés incomplets et contradictoires voire même mal élaborés.

III. AVANTAGES PARTICULIERS POUR LE RWANDA

A. Domaine de la Formation

Le Rwanda a obtenu confirmation de financement d'un stage des cadres Administratifs des Sports prévu au courant du premier trimestre de 1986 et d'un Stage d'Athlétisme en juillet. Le financement obtenu s'élève à 30 000 dollars US pour les 2 stages soit près de 3 millions de francs rwandais.

B. Participation du Rwanda aux Jeux Olympiques de Séoul en 1988

La délégation rwandaise a reçu audience de Monsieur Mario Vasquez Rana, Président des Comités Nationaux Olympiques du Monde.

A cette occasion, la délégation rwandaise a renouvelé à Monsieur le Président, l'expression de la solidarité du Comité National du Rwanda au peuple Mexicain, touché par le tremblement. Il a rappelé au Président sa promesse formulée en 1984, lors de sa visite à Kigali, de faire son possible pour que les athlètes rwandais devant participer aux Jeux Olympiques de 1988 puissent bénéficier d'un entraînement pré-Olympique de six mois.

Le Président a maintenu sa promesse pour le financement du séjour de tous les athlètes à Mexico. Il a fait entendre qu'il est en même temps entrain de voir s'il n'y aurait pas également d'autres avantages.

Il a donné rendez-vous à la délégation le 26/4/1986 à Séoul à l'occasion de l'Assemblée Générale informelle de l'ACNOA et de l'Assemblée Générale ordinaire des CNO pour concrétiser le dossier. Il y a lieu de souligner que c'est aussi à ce moment que Monsieur Vasquez Rana se représentera pour la Présidence de l'Assemblée des Comités Nationaux Olympiques du Monde.

C. La délégation Rwandaise a signé une convention avec le Sponsor officiel du Comité International Olympique en même temps que les autres délégations. La convention prévoit l'utilisation des emblèmes des différents comités dans ses réclames. Elle octroie une somme de 10 000 dollars à chaque Comité Olympique et donnera 300 dollars à tout athlète rwandais qui participera aux Jeux Olympiques de Séoul.

IV. CONCLUSIONS

La première Assemblée Générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique s'est tenue 4 ans après sa création à Lomé en juin 1981. L'heure des bilans avait donc sonné et il fallait que tous les Comités Olympiques d'Afrique se retrouvent pour lui donner des assises solides qui lui permettront de s'affirmer au sein du Mouvement Sportif Mondial.

L'ACNOA soutenue et financée à 80 % par le Comité International Olympique coordonne les actions de formation financées par la Solidarité Olympique et c'est à base de différentes expériences et données recueillies auprès des Comités Nationaux Olympiques qu'elle a élaboré un plan quadriennal de formation 1985/1988 dans lequel 4 stages en faveur du Rwanda ont été retenus pour une valeur de 60 000 dollars US.

La création du Comité National Olympique du Rwanda a parachevé l'entrée de notre pays dans le concert des nations sportives du Monde.

L'appartenance au Comité International Olympique et à d'autres Organismes Sportifs Nationaux nous permettra d'organiser beaucoup de stages financés par ces organismes car il s'avère difficile sinon impossible que le Gouvernement supporte à lui seul le poids de la promotion du Sport malgré d'énormes efforts consentis à cet effet. Les avantages tirés de l'affiliation de notre Comité Olympique au Comité International Olympique ne se traduisent pas seulement par l'organisation des Stages mais se sont concrétisés par l'envoi des frais de fonctionnement dudit Comité, par le financement complet de notre participation aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 1984. Il en sera de même pour Séoul 1988 pour une délégation de 10 personnes. Le Comité National Olympique ne ménagera aucun effort pour renforcer ses relations avec les organismes internationaux régissant le sport, sous la direction de son Président, le Colonel Aloys NSEKALIJE, Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

La présente circonstance offre une occasion, de recommander au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif la poursuite de l'action de promotion des fédérations sportives nationales pour l'obtention de leur personnalité juridique en vue du renforcement du corps de l'Olympisme national et partant, du renforcement de la confiance que nous témoignent nos partenaires étrangers.